



GAGNER ENSEMBLE LA FIN DES APC

Du temps pour mieux travailler

DU TEMPS, DES MOYENS ET DE LA CONFIANCE : ON CONTINUE !

Ce sont plus de 37 000 collègues qui ont signé la pétition pour la fin des APC, exiger une réelle formation continue, une diminution du nombre d'élèves par classe et des moyens spécifiques pour la prise en charge du handicap et pour l'aide aux élèves en difficulté.

Dès cette rentrée, on continue. Agissons ensemble pour obtenir l'ouverture de discussions au ministère sur une redéfinition de notre temps de travail et affichons notre engagement à ne plus mettre en place les APC pour nous réapproprier du temps pour notre métier.

Et maintenant du temps!

Alors que depuis 2012 de nombreuses réformes sont mises en œuvre, le ministère refuse tout changement dans l'organisation et la répartition horaire du travail des enseignants. Cela a été encore le cas en juin dernier, où la redéfinition de nos obligations de service aurait dû être l'occasion de mettre fin aux activités pédagogiques complémentaires (APC), jugées inefficaces par une très grande partie des enseignants (voir page 3).

Il y a urgence. Nous avons besoin de moyens et de temps. La réforme des rythmes scolaires a fortement impacté le métier en dégradant les conditions et le temps de travail. Pourtant, la scolarisation des enfants en situation de handicap ou l'aide aux élèves en difficulté rendent incontournables le travail en équipe, comme les multiples partenariats éducatifs ou médico-sociaux et un lien renforcé avec les familles. Tout cela ne s'improvise pas et nécessite du temps libéré, du soutien, des moyens spécifiques et une formation continue digne de ce nom.

Alors que notre métier est en pleine mutation, le primaire en France n'est toujours pas au niveau de ses voisins européens en matière d'investissement et continue à être plus inégalitaire que les autres. La France est aussi un pays qui a l'un des temps d'enseignement les plus importants d'Europe. Exigeons ensemble des moyens, du temps et de la formation pour que soient possibles toutes les actions permettant la réussite de tous les élèves. Parce que nos élèves et notre métier le valent bien, commençons par gagner ensemble la fin des APC.

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE : UNE OCCASION MANQUÉE

En juin dernier, lors d'un Comité technique ministériel (CTM), le ministère a présenté un nouveau décret sur les obligations de service des enseignants du primaire avec un seul objectif : intégrer dans le contenu des 108 heures annuelles les APC, qui n'apparaissaient jusqu'alors que dans la circulaire d'application du 4 février 2013.

Le ministère s'est donc limité à une simple mise en conformité réglementaire. Nous avons, pour notre part, une tout autre ambition pour les enseignants : récupérer du temps, gagner en autonomie pédagogique et voir reconnaître un certain nombre de missions.

Nous avons donc proposé la suppression des 36 heures d'APC comme

première étape. Le ministère, bien que reconnaissant la charge de travail des enseignants, a refusé de retenir cette proposition malgré un accord majoritaire des organisations syndicales. Une occasion manquée pour faire évoluer notre métier. En conséquence, le SNUipp-FSU, comme FO et la CGT, a voté contre ce décret, l'UNSA et le SGEN votant pour.

Dès la rentrée, montrons que nous sommes nombreux à nous engager pour la fin des APC.

ÉTAPE

1

— UNE ALERTE AU MINISTRE —

Nous vous invitons à vous engager à ne plus mettre en œuvre les APC. Dans les premières semaines de la rentrée, nous souhaitons collecter un maximum d'engagements. C'est notre nombre qui donnera de la force à notre message. Le SNUipp-FSU s'adressera à la ministre pour lui expliquer notre exigence et notre campagne.



AUX CÔTÉS DU SNUIPP-FSU ET AVEC MES COLLÈGUES :

Je m'engage, nous nous engageons, pour la suppression des APC

- ➡ Pour récupérer du temps et gagner en autonomie pédagogique
- ➡ Parce que nous avons besoin de temps pour assurer toutes les missions liées à un métier toujours plus complexe
- ➡ Parce que notre charge de travail est trop lourde
- ➡ Parce que ce dispositif est inefficace pour aider les élèves en difficulté

Pour faire réussir tous les élèves, il faut :

- ➡ baisser les effectifs des classes ;
- ➡ développer les RASED ;
- ➡ revenir à une véritable formation initiale et continue de qualité pour les personnels ;
- ➡ améliorer nos conditions de travail, d'enseignement et d'apprentissage pour permettre la réussite de tous.

C'est pourquoi, nous ne prendrons désormais plus d'élèves en charge dans le cadre du temps imparti aux APC qui ne permettent pas de répondre à ces objectifs et dont l'utilité en terme de réussite scolaire n'a pas été démontrée.

ÉTAPE

2

— À 35 000 ENGAGEMENTS, — « ON NE FAIT PLUS LES APC »

À partir de 35 000 engagements, nous informerons la ministre et nous mettrons ensemble en action la suppression des APC.

Les APC introduites en 2013 sont le prolongement direct de l'aide personnalisée mise en place en 2008 par le ministre Xavier Darcos, et qui avait servi de prétexte pour supprimer plus de 5 000 postes de RASED.

Poursuivant plusieurs objectifs (aide à la difficulté scolaire, aide au travail personnel, travail en lien avec le projet d'école), ces APC constituent une sorte d'OVNI dont le sens pédagogique et l'intérêt pour les élèves sont loin d'être évidents.

Essayons d'y voir plus clair en décryptant quelques affirmations communément employées au sujet des APC.

Les APC sont indispensables aux élèves. Si tel était le cas, comment expliquer que certains en sont privés ?

En effet, tous les élèves ne sont pas logés à la même enseigne. Les APC sont facultatives et les parents peuvent donc s'y opposer, ce qui n'est pas le cas pour les aides dispensées sur le temps scolaire par les enseignants. D'autres élèves, parce que leurs enseignants sont partiellement ou totalement exemptés de la mise en œuvre des APC ne sont pas concernés.

Les APC aident les élèves en difficultés.

Aucune étude ne le confirme.

Celles qui ont analysé l'aide personnalisée qui pourtant ciblait exclusivement cette dimension, sont très critiques. Une recherche universitaire de 2012 montrait que l'aide s'appuyant sur une reproduction des pratiques ne montrait pas son efficacité. En 2013, l'Inspection générale a souligné le danger d'externaliser l'aide, ce qui revient à écarter ces élèves des enjeux d'apprentissage de la classe. On peut certes apprécier d'avoir quelques heures dans l'année un petit groupe d'élèves. Mais les pistes les plus prometteuses résident dans des pédagogies adaptées et différenciées en lien continu avec la classe. Cela nécessite prioritairement une baisse des effectifs ou le développement du « plus de maîtres que de classes ».

Les élèves ont besoin de journées d'enseignement moins longues. Mais alors pourquoi certains élèves, souvent les plus en difficultés, ont-ils des journées rallongées avec les APC ?

Depuis la réforme des rythmes, les élèves naviguent parfois dans la confusion entre APC et temps d'activité péris-

colaire (TAP). Au final, la journée d'un élève n'est pas plus courte qu'avant. Il aurait été plus simple d'abandonner ces 36 heures annuelles d'APC, permettant ainsi aux enseignants des écoles de travailler différemment et de se rapprocher du temps d'enseignement de leurs collègues du second degré, ou encore de leurs homologues européens (voir page 4).

Sans les APC, la difficulté scolaire lourde va progresser.

Si les enseignants sont capables, pour surmonter des difficultés passagères de leurs élèves, de mettre en œuvre de la différenciation au sein de leur classe, ils ne sont pas formés et peu préparés pour agir sur des difficultés plus lourdes. Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) avaient été mis en place pour analyser et remédier à ces difficultés d'apprentissage. Or, aujourd'hui, le manque d'enseignants au sein de ces réseaux ne permet pas de répondre à toutes les demandes des écoles. La formation continue, par ailleurs, est exsangue.

Supprimer les APC susciterait incompréhension et inquiétude des parents.

Qui peut croire que ces 36 heures annuelles vont résoudre le grand défi de l'échec scolaire ? Tout ne se règle pas en une petite heure par semaine après l'école. Par contre, le temps de classe propose un temps d'action pédagogique plus long et plus efficace. Des réseaux d'aides spécialisées, des classes moins chargées, un temps d'enseignement diminué pour des enseignants alors plus disponibles pour le travail en équipe et la relation aux parents, une réelle formation continue, ce sont ces moyens et ces ressources qu'il faut mettre en œuvre si on veut réellement améliorer l'école.

Qu'en pensent les enseignants ?

81% des enseignants des écoles se déclarent insatisfaits des activités pédagogiques complémentaires (APC). C'est ce qui ressort d'une enquête réalisée en janvier 2016 pour le SNUipp-FSU par l'institut *Harris Interactive*.

Ce regard très critique est encore plus élevé chez les enseignants de maternelle (83%), ceux qui exercent en REP (83%) et chez les plus expérimentés (84%).

En détail :

- 👉 Pour 86 % des enseignants, les APC sont trop fatigantes pour les élèves en difficulté.
- 👉 Pour plus de 8 enseignants sur 10, la gestion de ces APC représente un surcroît de travail important.
- 👉 88 % pensent qu'il existe de meilleures solutions pour aider les élèves en difficulté.
- 👉 Enfin, ils sont 72 % à estimer qu'ils ne sont pas suffisamment formés pour ces ateliers. Ce qui participe sans doute de la réserve exprimée majoritairement.

Baisser notre temps d'enseignement : une perspective pour notre métier

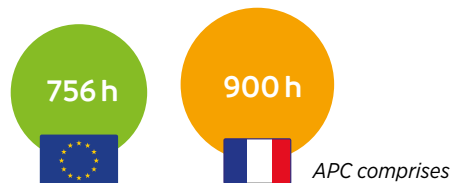
Il n'existe aucun lien mécanique entre nombre d'heures d'enseignement et réussite scolaire. Les enseignants du primaire enseignent en moyenne 756 heures dans les 28 pays de l'Union européenne. La France se distingue avec un temps d'enseignement beaucoup plus élevé : 900h annuelles (864h +36h d'APC). Or, la France se distingue également et malheureusement par une forte corrélation entre échec scolaire et origine sociale. À l'inverse, d'autres pays (notamment d'Europe du nord) présentent de bien meilleurs résultats avec un temps d'enseignement moindre. Bien évidemment, ces pays consacrent une part plus importante de leur PIB aux dépenses d'éducation, ont également des classes moins chargées, offrent de meilleurs salaires à leurs enseignants.

Alors, ce qui est possible pour nos voisins européens doit l'être également en France, cinquième puissance économique mondiale. Pour le SNUipp-FSU, la baisse de notre temps d'enseignement s'inscrit dans notre projet global de transformation de l'école et de rapprochement de la situation vécue par les enseignants du second degré qui enseignent 18 heures par semaine. Nous n'obtiendrons pas cette convergence du jour au lendemain, mais nous voulons dès maintenant l'inscrire comme une perspective incontournable pour l'avenir de notre métier.

Tout cela requiert des créations de postes d'enseignants en faveur de l'école primaire. Car, s'il n'est pas envisageable d'aller en deçà des 24 heures hebdomadaires de classe pour nos élèves, les enseignants, eux, doivent bénéficier d'une baisse de leur temps d'enseignement. La fin des APC comme première étape s'inscrit donc dans ce mouvement de progrès pour la condition enseignante.

QUELQUES
EXEMPLES

Nombre d'heures de cours par an



Temps d'enseignement moyen par jour



Nombre de semaines de classe sur l'année scolaire



Nombre de jours sur l'année scolaire



source : OCDE - Regards sur l'éducation 2015

Temps de travail : DEPP et Inspection générale, même constat

Une enquête de la DEPP menée en 2010 et publiée en 2013 lève le voile sur la réalité du temps de travail des enseignants. Depuis, compte-tenu du nombre de réformes engagées, aucune amélioration n'a été perçue par les enseignants et les enquêtes sur la réforme des rythmes mettent l'accent sur une dégradation des conditions de travail pour la majorité des enseignants.

Des chiffres qui en disent long.

Dans le premier degré, l'étude estime le temps de travail des enseignants à 44h07 dont 9h à la maison. Il se décompose ainsi :

- 25h34 devant élèves
- 8h de préparation
- 3h36 de correction

- 1h17 de documentation
- 2h26 de travail avec l'équipe et de rencontres avec les parents
- 3h10 pour d'autres tâches.

La palme de la durée de travail revient aux enseignants débutants avec plus de 52h par semaine.

Un rapport de l'Inspection générale daté de 2012 est tout aussi explicite dans ses constats : « *Des enseignants, jeunes ou expérimentés, s'alarment des conséquences de l'allongement des carrières et doutent de leur capacité à fournir à l'avenir l'énergie qui leur est nécessaire pour tenir aujourd'hui, quand ce n'est pas, pour les plus jeunes, de la pérennité de leur motivation pour le métier dans un monde qui change vite.* »